



Transformer abris de voiture en garage. REFUS, HELP !

Par **baal1313**, le **16/05/2016** à **16:28**

Bonjour à tous,

Nous avons acheté une maison neuve en mai 2015, avec un abris voiture sur le coté droit (collé à la maison), fait en béton (le toit est la même dalle béton que l'étage de la maison), soutenu par 4 poteau en béton armé.

L'abris est délimité par un muret d'une cinquantaine de centimètre sur tout ses bord sauf l'entrée, sur lequel il y a un grillage de cloture en fer. Tout ceci d'origine.

L'abri de voiture est donc en limite de bordure de terrain. Nous n'avons pas les 4m de distance par rapport à notre limite de terrain. Mais énormément de construction se font en bordure de terrain, et c'est ma question aujourd'hui.

Pour faciliter la visualisation de notre abris et maison, voici une photo de la situation avec l'abris en bordure de terrain (c'est un champs agricole à coté)

[<http://img15.hostingpics.net/pics/778467IMG20160516WA0000.jpg>]

Notre mairie nous le refuse pretextant qu'il n'y a pas 4m par rapport à notre limite de terrain, et donc que cela doit rester ouvert. Pourtant bon nombre de maison et de garage sont construite en bordure de terrain (même celle de mes parents qui est jumelé).

Surtout que notre abris, entièrement bétonné, il ne manque qu'à faire les murs pour le rendre en garage.

Nous avons déposé une seconde autorisation de construire, avec cette fois-ci seulement la porte de garage de devant, en laissant donc ouvert le coté en bordure, et l'arrière (qui donne sur notre jardin). Refusé également...

Je vous avoue que lors du premier refus, je suis allé en mairie pour avoir des explications et que j'ai rencontré la personne (une vraie c...ne) qui s'occupe de d'accepté ou non les permis/autorisation et que nous nous sommes bien pris la tête. Bref je ne me la suis pas mise dans la poche et il est probable qu'il y a du motif personnel la dedans...

Aujourd'hui je m'en remet à vous, quels solutions ai-je, ou quelles astuce pour contourner

ingénieusement ce blocage auriez vous ??

Si je ferme mon abris avec des panneaux de bois (ils en vendent à leroymerlin) démontable, genre ceux-ci :

[<http://www.leroymerlin.fr/v3/p/produits/lame-en-composite-kyoto-droite-e129186>]

Suis-je en tort ? Car je peux monter moi-même un bras motorisé à ce panneau pour faire une porte de garage, et c'est démontable en quelques minutes puisque les panneaux de bois s'assemblent en glissant sur un rail. Aucune fixation, sauf les poteaux en métal qui sont fixés aux sols.

Qu'en dites vous ?

En vous remerciant par avance

Amicalement, François